



## **PROCES-VERBAL de la séance du 24 juin 2024**

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00 dans la Grande salle de Lully, sous la présidence de Monsieur Vincent Nicod, qui salue l'assemblée et annonce la présence de Mme Harr, boursière communale.

### **1. Appel**

La secrétaire du Conseil procède à l'appel. 53 membres sont présents sur 74 assermentés. Mesdames et Messieurs Eric Abetel, Eric Affolter Matteo Affolter, Alain Birarda, Laure Coucet, Léonard Genton, Diana Gfeller, Andreas Giesbrecht, Monique Gisel, Werner Kuert, Jérôme Livet, Steeve Pasche, Léonard Pfister, Corentin Rondot, Marianne Rubin et Corinne Savioz Germain sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est ouverte.

### **2. Acceptation de l'ordre du jour**

M. Nicod indique que chaque membre du Conseil a reçu l'ordre du jour. Il demande si quelqu'un souhaite que l'ordre du jour soit lu ou modifié. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc adopté.

### **3. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2023**

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil avec les documents pour la séance.

M. Nicod demande si quelqu'un désire apporter des modifications au procès-verbal du 11 décembre 2023. Mme Mous-Vuurmans demande des modifications sur son intervention relative à l'allée des Platanes. Mme Jufer Tissot mentionne une erreur sur un nom propre qui sera corrigée. Le Président demande ensuite si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 est approuvé à la majorité, avec 4 abstentions.

### **4. Assermentations et démission**

M. Nicod indique que Mme Nathalie Michel n'a pas participé aux 4 dernières séances et a été réputée démissionnaire par le Bureau du Conseil.

M. Nicod indique qu'il a reçu des demandes d'assermentation de Mme Céline Rochat et de M. Vincent Rochat. Mme Axelle Birarda, et Nora Rigoli, présentes dans le public, demandent à pouvoir être assermentées. Il les invite à le rejoindre devant l'assemblée et procède à la lecture du serment.

A sa demande, Mmes Axelle Birarda, Nora Rigoli et Céline Rochat, ainsi que M. Vincent Rochat, lèvent la main droite et prêtent serment.



## 5. Communications du bureau

Le Président transmet les communications suivantes du Bureau du Conseil :

- Le Conseil souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la Municipalité, M. François Leresche et Mme Floriane Liard Coucet et souhaite que leur mandat se révèle intéressant. Il félicite M. Marc Genton pour son élection tacite à la syndiculture, et M. Eric Rondot, pour son accession à la vice-syndiculture.
- Il fait part de la nécessité de respecter la loi sur la protection des données. Cette loi restrictive ne permet plus de donner le nom des personnes défunt(e)s lors du Conseil général. De même, les noms des personnes et des entreprises hors Conseil doivent être enlevés de tous les documents publiés sur le site internet communal.
- Jetons de présence des Conseillers : M. Nicod rappelle les montants versés avec les jetons de présences 2020 et 2021. Le Conseil sera informé prochainement de la répartition des jetons de présence 2022 et 2023 qui sera faite à la fin de l'année.
- M. Nicod indique qu'il juge important de maintenir un dialogue régulier entre la Municipalité et le Conseil, Il relève que la suppression de la séance du Conseil du mois d'avril a suscité une inquiétude au sein de la population, dans un contexte de démissions successives qui s'est avéré déstabilisant. Il indique que les séances offrent à la Municipalité la possibilité d'entendre ses administrés et pas uniquement de présenter et défendre des préavis.
- Des membres nommés pour des commission ont trouvé que le temps d'étude des dossiers et de réflexion est trop court entre la nomination de la commission et la séance fixée par la Municipalité. Il souhaite que les délais soient allongés.
- M. Nicod lance un appel à tous les intervenants pour un effort de concision.
- En dernier lieu, il informe que Mme Jufer Tissot a annoncé sa démission en tant que secrétaire du Conseil général pour des raisons personnelles.

## 6. Communications de la Municipalité

M. Genton, Syndic, annonce 8 communications de la Municipalité, tout en précisant que Mme Jufer Tissot reste secrétaire municipale de la Commune :

- M. Genton relève que les commissions ont toujours eu 15 jours entre la séance et le Conseil général pour rédiger leur rapport. La Municipalité va essayer de donner une semaine de plus.
- M. Genton prend note du souhait du Bureau du Conseil pour qu'il y ait 4 séances par année. Il relève qu'un Conseil a été annulé en 2023, sans poser de problème. La Municipalité ne voit pas le sens de faire une séance sans préavis déposés. Il précise que, certaines semaines, il a des activités pour la Commune tous les soirs et qu'une soirée de libre est aussi appréciable.
- Il annonce que Mme Morgane de Coppet est la nouvelle préposée au Contrôle des habitants depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024. Elle remplace Mme Frédérique Fontannaz, qui a pris sa retraite.
- M. Genton informe que la répartition des dicastères est mise sur le site internet. Il indique que la vice-syndiculture est désormais tournante. M. Rondot sera vice-Syndic jusqu'au 30 juin 2025, puis sera remplacé par M. Rubin.
- M. Genton relève que deux groupes de travail fonctionnent : celui pour le PECC et le groupe chargé d'étudier les bâtiments communaux. Les groupes sont en général constitués en fonction du genre, de l'âge et du quartier des personnes choisies.



- Pour ce qui est de la mise à 30 km/h des quartiers de Lully, un contact a été pris avec la DGMR, et une proposition a été soumise et doit être validée. Le projet sera ensuite présenté au Conseil général.
- Concernant les arrêts de bus et les questions posées par M. Jérôme Livet, M. Genton présente un graphique sur les arrêts réglementaires. Actuellement, seul 11% des accès de bus ont été mis aux normes. 78% des arrêts peuvent être atteints avec une assistance (plaque que le chauffeur de bus doit déployer pour que l'accès soit possible). A la question de M. Livet, la Municipalité répond qu'elle n'entend pas en faire un projet prioritaire. Mais elle espère pouvoir déposer devant le Conseil, avant la fin de l'année, un crédit d'étude pour les bâtiments communaux qui comprendra le réaménagement des arrêts de bus.
- M. Rubin fait l'Etat des lieux des travaux sur la commune :
  - o Chantier de Rossan et du Pontet : il présente les différentes étapes du projet, et montre l'origine différente des eaux. 527 arbres et plantes ont été plantés et le petit chemin a été créé. Deux bancs doivent encore être posés et la prairie fleurie doit être ensemencée au printemps prochain.
  - o Les travaux au cimetière ont débuté. Il montre leur avancement, ainsi que le système de drains qui a été posé. Les plantations le long de la route et sur la partie est, seront faites en automne. Les travaux dans le cimetière commenceront fin août, avec une phase de dégrapage des terres en automne et de plantation des arbres. La prairie fleurie sera semée au mois de mars.
  - o Dans la forêt, les travaux au Boiron ont commencé. Les poissons ont été déplacés en aval (567 poissons de 7 espèces différentes). Des pistes d'accès ont été créées pour descendre les machines de chantier. Les travaux doivent se terminer en septembre 2024.
  - o Le Groupe PECC a travaillé sur la mobilité et un projet de circulation sur les trottoirs va être mis en place. Le plan a été accepté par la DGMR et les travaux devraient commencer la semaine prochaine.
  - o M. Rubin annonce une visite des chantiers le dimanche 14 juillet à 14h, avec agape à 16 heures au refuge.
- M. Leresche donne les informations suivantes sur le nouveau Plan d'aménagement communal – PACom : l'enquête publique sera annoncée dans la FAO le 23 août et une séance d'information pour la population aura lieu le 29 août 2024 à Tolochenaz.
- M. Rondot présente de graphique de l'AJEMA (Accueil de Jour Morges Aubonne) sur le nombre d'enfants de Lully accueillis dans le réseau (62). Il informe que Morges a annoncé qu'elle se retire pour décembre 2025, ainsi que d'autres communes. Lully collabore beaucoup avec Tolochenaz pour l'accueil parascolaire. Ces deux communes vont chercher des solutions pour l'accueil de leurs enfants.
- M. Genton précise que le projet de construction d'une déviation de l'autoroute n'est pas sorti des cartons de la DGMR. Les communes ont été consultées et la majorité des communes de Région Morges se sont prononcées contre. Pour le projet CFF, les choses avancent. Une présentation a été faite devant une délégation des Municipalités de Lully et Tolochenaz. M. Genton indique qu'il y aura 4 voies venant de Morges. Les deux voies centrales vont partir en souterrain après le Boiron. Le projet de construction doit commencer vers 2035 et se terminer en 2043.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

M. Olivier Virnot demande des compléments sur les voies CFF.



M. Genton indique que les deux voies actuelles seront maintenues et 2 voies souterraines seront créées en plus, dédoublant ainsi les voies.

M. Philippe Hartmann demande quand les communes se sont prononcées contre l'autoroute.

M. Genton précise que le sondage date de la fin de l'année dernière et la grande majorité des communes s'est prononcée contre.

### **7. Préavis 01/2024 – Modification des modalités de perception pour l'année 2023**

M. Nicod invite M. Genton à présenter le préavis.

M. Genton indique que l'année 2023 a été exceptionnelle. Avec la nouvelle comptabilité MCH2, les fonds ne pourront pas être conservés sans adoption d'un règlement pour leur approvisionnement. Par rapport aux comptes, il relève 231'000.- francs de bénéfice par rapport au budget, principalement grâce à des décomptes d'impôt qui datent parfois de plusieurs années. Il y a aussi 481'000.- de recettes fiscales exceptionnelles.

Sur ces montants, le canton prélève 361'000.- francs au titre de la péréquation intercommunale. Par ce préavis, la Municipalité propose une ristourne de 5% sur les impôts communaux, qui sera calculée sur les décisions de taxations définitive.

M. Nicod invite M. Ruch à lire le rapport de la Commission des Finances. M. Ruch lit le rapport et ses conclusions, identiques à celle du préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. Bolay demande s'il n'aurait pas été possible de faire des amortissements extraordinaires.

M. Genton relève que cela aurait été possible mais que la Municipalité a fait le choix d'une ristourne d'impôt.

Mme Wings demande si une personne qui a déménagé peut toucher la ristourne. Il lui est répondu que si cette personne habitait encore à Lully au 31 décembre 2023, ce sera le cas.

M. Nicolas Gfeller demande sur quelle base la ristourne va être calculée. Mme Harr indique que la taxation définitive a été retenue en attendant la décision du Conseil général, afin de pouvoir y intégrer la ristourne de 5%.

M. Nicod demande si la parole est encore demandée. Ce n'est pas le cas. Il demande si le vote à main levée est accepté, ce qui est le cas. Il lit les conclusions suivantes.

### **LE CONSEIL GENERAL DE LULLY**

- vu le préavis de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### **DÉCIDE**

- d'adopter la modification des modalités de perception pour l'année 2023 en introduisant une ristourne de 5 % sur les impôts communaux calculée selon les indications du présent préavis.

**Au vote, le préavis 01/2024 est adopté à la majorité, avec deux abstentions.**



## 8. Rapport de gestion et comptes 2023

M. Nicod donne la parole à M. Genton pour présenter les comptes communaux.

M. Genton présente les résultats. Suite au vote précédent, 150'000.- francs sont ristournés aux contribuables. La Municipalité a choisi de reverser Fr. 50'000.- au fonds des routes et Fr. 50'000.- seront mis dans un fonds de réserve pour des subventions communales. Un règlement devrait être présenté au Conseil de décembre pour que le fonds puisse entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. M. Genton indique que la Municipalité a choisi de changer de gérance, en prenant I-Gestion, qui a fait le rattrapage des 3 années de décomptes de chauffage. Pour la STEP, deux bassins ont dû être vidés et l'élimination des boues, qui étaient trop liquides, a nécessité une période de séchage. Des réparations urgentes ont été effectuées, mais un préavis va prochainement être soumis au Conseil pour une nouvelle solution.

L'AJEMA a aussi fait une ristourne de Fr. 60'300.- facturée en trop lors de l'élaboration du budget 2023.

M. Michaël Tasev est invité à lire le rapport de la Commission de Gestion.

M. Nicod remercie M. Tasev pour son rapport très complet. M. Genton revient sur trois points. Il relève que la péréquation n'est pas simplifiée par MCH2, mais par un changement de critères voulu par le Conseil d'Etat. Il relève que la Municipalité a pour principe de présenter un budget prudent. En cas de recettes supplémentaires, la participation à la péréquation intercommunale est augmentée. M. Genton relève aussi que le rapport des comptes de la Commission de Gestion n'était probablement pas plus clair pour le Conseil que le rapport de la Municipalité.

M. Chabloz pose une question sur le produit de la vigne en 2023. M. Genton précise qu'il y a eu une petite récolte, mais pas suffisamment pour une production.

M. Virnot note que les recettes sur les personnes morales ont baissé de moitié en 2023. M. Genton indique qu'il suffit d'un bénéfice qui baisse pour une des entreprises sur le territoire communal pour induire une baisse importante.

La parole n'étant plus demandée, M. Nicod clôt la discussion. Il demande si une personne s'oppose au vote à main levée. Ce n'est pas le cas. Il donne lecture des conclusions du rapport, qui demande :

1. d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2023 ainsi que le bilan au 31 décembre 2023, tels que présentés,

**Le Conseil approuve ce point à l'unanimité, avec une abstention.**

2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023

**Le Conseil approuve ce point à l'unanimité.**

## 9. Préavis 02/2024 – Modification des statuts du SIS-Morget

M. Nicod invite la Municipalité à présenter son préavis.

Mme Liard Coucet relève que l'étape de modification des statuts est nécessaire afin de pouvoir construire un nouveau local pompier pour le SIS-Morget sur une nouvelle parcelle. Un projet est sur les rails.

Mme Bessonnet, rapportrice de la commission, est invitée à lire son rapport par le président.

M. Thierry Ruch lit ensuite le rapport de la Commission des finances.



M. Nicod ouvre ensuite la discussion.

M. Udry demande si le montant doit être porté dans les comptes au niveau des engagements, ce qui est confirmé.

M. Virnot demande ce qui se passe si le Conseil refuse. Mme Liard Coucet indique que la majorité des communes est nécessaire. M. Virnot relève qu'on a le couteau sous la gorge.

M. Nicod demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Il demande si le vote à main levée est accepté, ce qui est le cas. Il lit les conclusions suivantes :

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Vu le présent préavis n° 02/2024 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

- i. De modifier l'article 16 alinéa i des statuts du SIS Morget par :
  - Autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à **CHF 15'000'000.-** ainsi que le renouvellement de ceux-ci.
- ii. De supprimer à l'article 16, l'alinéa j et de décaler la numérotation des alinéas suivants par la lettre k devient la lettre j, la lettre l devient k, la lettre m devient l, la lettre n devient m, la lettre o devient n, la lettre p devient o, la lettre q devient p.

**Au vote, le préavis 02/2024 est adopté à la majorité et 3 abstentions.**

### **10. Préavis 03/2024 – demande d'un crédit de Fr. 77'000.- pour l'acquisition d'un tracteur multi-usage.**

M. Nicod passe la parole à Mme Liard Coucet, qui présente le préavis. Elle présente toutes les caractéristiques du tracteur, qui doit aussi permettre de saler et passer une lame sur les trottoirs en cas de neige.

M. Isoz est invité à lire son rapport, puis M. Ruch celui de la Commission des Finances.

M. Nicod demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Mme Marianne Gfeller demande quelle est la durée de vie du tracteur et si une motorisation électrique a été étudiée.

Mme Liard Coucet indique que la durée de vie est de 20-25 ans et qu'il n'y a pas de motorisation électrique.

M. Hartmann demande quelle économie sera faite par la reprise de l'entretien des trottoirs.

Mme Liard Coucet indique que l'entretien des trottoirs coûte 2'000.- à 2'500.- par saison.

M. Thierry Blanc relève que ce sont les agriculteurs qui passent la lame et regrette qu'on les prive de ce revenu.



M. Viquerat précise que ce sont les employés de Tolochenaz qui font les trottoirs et Lully passe après Tolochenaz. Les agriculteurs de Lully s'occupent de déblayer les routes.

M. Chabloz confirme qu'il fonctionne uniquement pour les routes. Il fait état d'une discussion avec l'employé communal, qui juge que le tracteur est trop grand pour l'usage qu'il doit en faire.

Mme Liard Coucet relève que l'employé communal doit, selon son contrat, venir en-dehors de ses horaires de travail en cas de neige. Elle s'est renseignée auprès des communes voisines. Il est important que Lully, comme les autres communes, soit bien équipée.

M. Chabloz insiste sur le fait que l'employé communal veut "une trottinette" et on lui offre une "mobylette".

M. Gruber demande si l'ancien tracteur tondeuse peut être revendu.

Mme Liard Coucet n'a pas eu d'offre chiffrée.

Mme Mélanie Pasche demande quelle est l'augmentation de travail pour l'employé communal s'il doit s'occuper des trottoirs.

Mme Liard Coucet relève qu'il pourra travailler plus vite. Elle constate que cette année, avec la pluie, la tonte lui prend plus de temps que l'année précédente.

M. Tasev demande quels sont les coûts d'entretien, les impôts, les frais pour l'immatriculation.

Mme Liard Coucet précise que les coûts d'entretien sont minimes au départ. Elle n'a pas regardé les frais liés à l'immatriculation du tracteur.

M. Genton confirme qu'il faudra des plaques bleues, qui sont moins chères. Il relève qu'actuellement, le tracteur n'est pas assuré en cas d'accident sur une route.

M. Virnot demande si on a la place nécessaire pour le stocker.

Mme Liard Coucet répond qu'il y a de l'espace dans l'ancien local pompier, mais il faudra faire de la place.

Mme Edith Chabloz regrette que les fleurs soient fauchées.

M. Nicod demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole, ce qui n'est plus le cas. Personne ne s'opposant à un vote à main levée, il passe au vote en lisant les conclusions du rapport.

### LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Vu le présent préavis n° 03/2024 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF. 77'000.- pour l'acquisition d'un tracteur multi usages et de ses équipements
2. De dire que cette dépense sera prélevée sur le compte 9282.20 Fonds de réserve pour investissements futurs.

**Le Conseil général de Lully, avec 23 oui, 19 non et 15 abstentions.**





## **11. Elections statutaires**

Selon l'article 9 de notre règlement, le conseil nomme dans son sein chaque année, pour la durée d'une année, avant le 1<sup>er</sup> juillet :

1. Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.
2. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.
3. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

### **Election à la Présidence**

M. Nicod laisse sa place au Vice-président, M. Chabloz, qui présente la candidature de M. Nicod.

**Monsieur Vincent NICOD est tacitement réélu Président du Conseil général de Lully.**

### **Election à la Vice-présidence**

M. Vincent Chabloz a indiqué qu'il souhaite quitter la vice-présidence du Conseil. M. Chabloz propose la candidature de M. Ivan Richard, qui accepte.

**Monsieur Ivan Richard est tacitement élu Vice-président du Conseil Général de Lully.**

### **Election des scrutateurs**

Les scrutateurs en place sont Monsieur Michael Birchard et Madame Viviane Rondot. Ils sont d'accord de poursuivre leur mandat.

**Monsieur Michael BIRCHARD et Madame Viviane RONDOT sont tacitement élus scrutateurs.**

### **Election des scrutateurs suppléants**

Les scrutateurs suppléants en place sont Monsieur Sébastien Hartmann et Mme Arlette Perret Nissen n'ont pas indiqué non plus qu'ils souhaitaient quitter leur poste.

**Monsieur Sébastien HARTMANN et Madame Arlette PERRET NISSEN sont tacitement élus scrutateurs suppléants.**

### **Election à la Commission de Gestion**

M. Nicod rappelle que traditionnellement, le membre rapporteur de la commission de gestion se retire à la fin de l'année. Il s'agit de M. Michaël Tasev, qui quittera la commission de gestion fin juin. Mme Ingrid Virnot a informé le Bureau du Conseil qu'elle souhaitait se retirer de son mandat à la Commission de gestion. M. Thierry Blanc sera donc rapporteur l'an prochain. M. Andreas Giesbrecht et M. Benoît Petit seront membres. Ils confirment tous trois leur intérêt.

M. Nicod indique qu'il faut nommer deux membres suppléants et attend des candidatures. M. Emile Tasev est présenté et accepte sa candidature, ainsi que Mme Bessonnet.





**La commission de gestion 2024 composée de M. Thierry BLANC, membre rapporteur, de MM. Andreas GIESBRECHT et Benoît PETIT, membres, ainsi que M. Emile TASEV et Mme Mathilde BESSONNET, membres suppléants, est élue tacitement, pour une année, jusqu'au 30 juin 2025.**

M. Nicod remercie les élus et les membres des commissions pour leur travail tout au long de l'année.

## **12. Divers & Propositions individuelles**

M. Olivier Pasche a constaté que la benne à déchets verts débordait. Il signale qu'il serait bien de remettre une fourche. En effet, il y avait un arbre presque entier dans la benne, qui prenait toute la place. Il remercie l'employé communal pour son travail de fauche et de désherbage près du terrain de pétanque. Il y a cependant, le long du terrain, 3 buissons épineux qu'il faudrait déplacer vers le « Grand Canyon ». Il rappelle encore la dernière soirée à la fontaine de Joncs ce vendredi.

M. Laurent Viquerat relève que le conteneur pour les plantes envahissantes était plein de déchets verts qui auraient dû être mis dans la benne. Il apprécie les travaux réalisés devant le cimetière, mais il juge qu'il faudrait aussi faire quelque chose pour l'entrée de Lully du côté de Lussy.

M. Genton rappelle l'histoire de la parcelle située à l'entrée côté Lussy.

M. Hartmann aimerait savoir quelle est la politique en matière d'arrachage des plantes envahissantes et faire un rappel aux citoyens sur ce qu'il faut faire pour lutter contre ces plantes.

Mme Liard Coucet signale que l'employé communal s'y attèle plus régulièrement depuis qu'elle le lui a demandé.

M. Rubin rebondit par rapport à la question de M. Hartmann. Le groupe PECC propose de faire une journée de formation sur les plantes envahissantes.

M. Chabloz relève que la commission souhaitait solliciter les écoles pour les arracher. Il indique qu'il faudra faire très attention dans les zones de biodiversités de bien les éliminer.

Mme Marianne Gfeller rebondit sur le groupe PECC et indique que l'idée de présenter les actions du groupe au Conseil avant la fin de l'année a été proposée.

M. Blanc souhaite savoir quand le molok du chemin du Sécheron sera installé.

M. Genton indique que le Molok ne sera pas posé à cause d'opposition d'habitants du quartier. La Municipalité ne souhaite pas aller plus loin.

La parole n'étant plus demandée, il est 22h20. Monsieur Vincent Nicod clôt la séance, et invite les personnes présentes à un petit apéritif.

Le Président :

La Secrétaire :

Vincent NICOD

Nicole JUFER TISSOT

Approuvé le 07.10.2024